

## SÉANCE DU 30 MARS 2023

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-066**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### **Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

### **Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVÉAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## **FINANCES**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu le décret n°93-283 du 1<sup>er</sup> mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier  
compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
2022 au 31 décembre 2022 y  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 033-213302433-20230330-DELIB\_23\_03\_066-DE

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes  
sections budgétaires et budgets annexes ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion du « budget principal », dressé pour  
l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni  
observation, ni réserve de sa part

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023  
et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



## SÉANCE DU 30 MARS 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

23-03-067

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

### Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FINANCES

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES

-----

Vu le décret n°93-283 du 1<sup>er</sup> mars 1993 modifiant le décret n°79-124 du 5 février 1979 relatif à la signature des comptes de gestion des comptables publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Après s'être fait présenter le budget annexe « festivités et actions culturelles » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, comprises celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion du « budget annexe festivités et actions culturelles », dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-068**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

**Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Vu que Monsieur Philippe BUISSON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Laurence Rouède, Première Adjointe, pour le vote du compte administratif du budget principal (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote),

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (29 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte les résultats de clôture du compte administratif 2022 du « Budget principal » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 3 979 804.67 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 1 864 850.25 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 2 114 954.42 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20230330-DELIB23\_03\_068-BF



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023 Fait à Libourne

La 1ere Adjointe  
Laurence ROUEDE



Pour expédition conforme  
Laurence ROUEDE, 1ere adjointe  
de la Ville de Libourne

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**D2**

Nombre de membres en exercice : 35  
 Nombre de membres présents : 30  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES :  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 23 mars 2023

Présenté par (1) : Denis SIRDEY, adjoint au Maire  
 A, le Libourne, le 30 mars 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.

A, le








Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. M. Philippe BUISSON	<i>Pour participation au vote</i>
02. Mme Laurence ROUEDE	<i>[Signature]</i>
03. M. Jean-Philippe LE GAL	<i>[Signature]</i>
04. Mme Agnès SEJOURNET	<i>[Signature]</i>
05. M. Jean-Louis ARCARAZ	<i>[Signature]</i>
06. M. Christophe-Luc ROBIN	<i>Christophe-Luc Robin</i>
07. Mme Sandy CHAUVEAU	<i>[Signature]</i>
08. M. Thierry MARTY	<i>[Signature]</i>
09. Mme Marie-Sophie BERNADEAU	<i>[Signature]</i>
10. M. Denis SIRDEY	<i>[Signature]</i>
11. Mme Julie DUMONT	<i>[Signature]</i>
12. M. Régis GRELOT	<i>[Signature]</i>
13. M. Baptiste ROUSSEAU	<i>Pouvoir à L. Rouède</i>
14. Mme Gabi HÖPER	<i>[Signature]</i>
15. M. Laurent KERMABON	<i>[Signature]</i>
16. Mme Marie-Noëlle LAVIE	<i>[Signature]</i>
17. Mme Monique JULIEN	<i>[Signature]</i>
18. M. Jean-François LE STRAT	<i>[Signature]</i>
19. Mme Esther SCHREIBER	<i>Esther Schreiber</i>
20. M. Michel GALAND	<i>[Signature]</i>
21. Mme Karine BERRUEL	<i>[Signature]</i>

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D2

22. M. Bilal HALHOUL	
23. Mme Sabine AGGOUN	
24. M. Daniel BEAUFILS	
25. Mme Bénédicte GUICHON	
26. Mme Juliette HEURTEBIS	
27. M. Antoine LE NY	pouvoir à JF Le Strat
28. Mme Edwige NOMDEDEU	Absente
29. Mr Christophe DARDENNE	Absent
30. Mme Marie-Antoinette DALLAIS	Absente
31. M. Gonzague MALHERBE	Absent
32. M. Christophe GIGOT	
33. Mme Laurence GARREAU	
34. Mme Emmanuelle MERIT	Absente
35. M. Pierre PRUNIS	pouvoir à JP Le Gal

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :



**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

[Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 05 avril 2023](#)

**23-03-069**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE

**Présents :**

Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUX, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

\_\_\_\_\_  
Madame Sandy CHAUX a été nommée secrétaire de séance  
\_\_\_\_\_

**FINANCES**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Vu que Monsieur Philippe BUISSON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Laurence Rouède, Première Adjointe, pour le vote du compte administratif du budget annexe festivités et actions culturelles (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote),

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (29 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte les résultats de clôture du compte administratif 2022 « Budget annexe festivités et actions culturelles » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 218 314.10 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 161 071.31 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 57 242.79 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

La 1ere Adjointe  
Laurence ROUEDE



Pour expédition conforme  
Laurence ROUEDE, 1ere adjointe  
de la Ville de Libourne

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**D2**

Nombre de membres en exercice : 35  
 Nombre de membres présents : 30  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES :  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 23 Mars 2023

Présenté par (1) : Denis SIRDEY, adjoint au Maire  
 A, le Libourne, le 30 Mars 2023




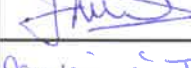


Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session :

A, le Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. M. Philippe BUISSON	bon participation au vote.	
02. Mme Laurence ROUEDE		
03. M. Jean-Philippe LE GAL		
04. Mme Agnès SEJOURNET		
05. M. Jean-Louis ARCARAZ		
06. M. Christophe-Luc ROBIN		Christophe-Luc Robin
07. Mme Sandy CHAUCHEAU		
08. M. Thierry MARTY		
09. Mme Marie-Sophie BERNADEAU		
10. M. Denis SIRDEY		
11. Mme Julie DUMONT		
12. M. Régis GRELOT		
13. M. Baptiste ROUSSEAU		Pouvoir à L. Rouede
14. Mme Gabi HÖPER		Höper
15. M. Laurent KERMABON		
16. Mme Marie-Noëlle LAVIE		
17. Mme Monique JULIEN		
18. M. Jean-François LE STRAT		
19. Mme Esther SCHREIBER		Esther Schreiber
20. M. Michel GALAND		
21. Mme Karine BERRUEL		

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**D2**

22. M. Bilal HALHOUL	
23. Mme Sabine AGGOUN	
24. M. Daniel BEAUFILS	
25. Mme Bénédicte GUICHON	
26. Mme Juliette HEURTEBIS	
27. M. Antoine LE NY	pourvu à JF Le Strat
28. Mme Edwige NOMDEDEU	Absente
29. Mr Christophe DARDENNE	Absent
30. Mme Marie-Antoinette DALLAIS	Absente
31. M. Gonzague MALHERBE	Absent
32. M. Christophe GIGOT	
33. Mme Laurence GARREAU	
34. Mme Emmanuelle MERIT	Absente
35. M. Pierre PRUNIS	pourvu à JP Le Gal

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-070**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- procède à l'affectation des résultats 2022 du « Budget Principal » selon le tableau suivant :

<b>Budget principal</b>		<b>CA 2022</b>	
<b>Résultat section de fonctionnement à affecter</b>			
Résultat exercice	Excédent	3 729 804.67 €	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	Excédent	250 000.00 €	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>3 979 804.67 €</b>	
<b>Besoin réel de financement de la section investissement</b>			
Résultat exercice	Déficit	954 337.25 €	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	Déficit	910 513.00 €	
<b>Résultat comptable cumulé( D001)</b>	<b>Déficit</b>	<b>1 864 850.25 €</b>	
Dépenses investissement engagées non mandatées		2 116 789.59 €	
Recettes d'investissement restant à réaliser		1 048 031.53 €	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>Déficit</b>	<b>1 068 758.06 €</b>	
<b>Besoin réel de financement</b>	<b>Déficit</b>	<b>2 933 608.31 €</b>	
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>			
Résultat excédentaire			
En couverture du besoin réel de financement			
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		2 933 608.31 €	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			0 €
<b>sous total (R 1068)</b>		<b>2 933 608.31 €</b>	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)			<b>1 046 196.36 €</b>
<b>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</b>			
Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé (D001)	R 1068 excédent fonction capitalisé
	<b>1 046 196.36 €</b>	<b>1 864 850.25 €</b>	<b>2 933 608.31 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-071**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUXEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUXEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES**

-----  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-213302433-20230330-DELIB\_23\_03\_071-DE

- procède à l'affectation des résultats 2022 du « budget annexe festivités et actions culturelles » selon le tableau suivant :

<b>Budget annexe : Festivités et actions culturelles</b>		<b>CA 2022</b>	
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			
Résultat exercice	Excédent	154 367.32 €	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	Excédent	66 946.78 €	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>218 314.10 €</b>	
<b>Besoin réel de financement de la section investissement</b>			
Résultat exercice	Excédent	41.36 €	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	Déficit	161 112.67 €	
<b>Résultat comptable cumulé (D001)</b>	<b>Déficit</b>	<b>161 071.31 €</b>	
Dépenses investissement engagées non mandatées		26 676.40 €	
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>Déficit</b>	<b>26 676.40 €</b>	
<b>Besoin réel de financement</b>		<b>187 747.71 €</b>	
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>			
Résultat excédentaire			
En couverture du besoin réel de financement			
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			
		187 747.71 €	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			
<b>sous total (R 1068)</b>		<b>187 747.71 €</b>	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)			
		30 566.39 €	
<b>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</b>			
<b>Section Fonctionnement</b>		<b>Section Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé D 001	R 1068 excédent fonction capitalisé
	<b>30 566.39 €</b>	<b>- 161 071.31 €</b>	<b>187 747.71 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

[Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023](#)

**23-03-072**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2022-1726 en date du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 9 mars 2023,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et avec **29 voix pour et 1 abstention** (Christophe GIGOT)

- adopte le budget primitif du budget principal de la commune de l'exercice 2023, sans vote formel de chacun des chapitres, arrêté commun.

## Section de fonctionnement

### BUDGET PRINCIPAL 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	
	002 - Résultat de fonctionnement	-	1 046 196,36	
	920 - Sves généraux des administrations publiques locales	9 558 334,00	580 877,64	
	921 - Sécurité et salubrité publiques	1 717 991,00	85 000,00	
F O N C T I O N N E M E N T	922 - Enseignement - formation	6 918 143,00	1 425 315,00	
	923- Culture	4 078 239,40	195 665,00	
	924- Sports et jeunesse	3 780 035,20	979 283,00	
	925- Interventions sociales et santé	2 932 136,00	27 000,00	
	927 - Logement	13 300,00	226 000,00	
	928 - Aménagement et services urbains, environnement	7 178 128,00	1 501 551,00	
	929 - Action économique	1 058 651,00	405 086,00	
	931 - Opérations financières	804 142,40	-	
	932 - Dotations et participations non affectées	-	4 717 824,00	
	933 - Impôts et taxes non affectées	25 000,00	30 404 902,00	
	934 - Transferts entre sections	2 431 200,00	350 600,00	
	938 - Dépenses imprévues	350 000,00	-	
	939 - Virement à la section d'investissement	1 100 000,00	-	
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 945 300,00</b>	<b>41 945 300,00</b>

## BUDGET PRINCIPAL 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
001 - Résultat d'investissement	1 864 850,25	-
900 - Sves généraux des administrations publiques locales	2 275 990,00	-
901 - Sécurité et salubrité publiques	931 300,00	25 000,00
902 - Enseignement - formation	1 134 700,00	-
903 - Culture	2 342 810,00	435 074,00
904- Sports et jeunesse	1 537 800,00	229 668,00
905- Intervention sociale et santé	20 000,00	-
908 - Aménagement et services urbains, environnement	12 164 487,00	2 817 332,00
909 - Action économique	147 440,00	209 960,00
910 - Opérations patrimoniales	500 000,00	500 000,00
911- Dettes et autres opérations financières	3 902 733,16	13 603 733,16
912 - Dotations subventions et participations	-	5 601 901,31
913 - taxes non affectées	115 000,00	300 000,00
914 - Transferts entre sections	350 600,00	2 431 200,00
917 - Opérations sous mandat	30 000,00	30 000,00
918 - Dépenses imprévues	301 900,00	-
919 - Virement sections de fonction		1 100 000,00
95 - Produits de cessions	-	1 404 500,00
<b>REPORTS</b>	<b>2 116 789,59</b>	<b>1 048 031,53</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>29 736 400,00</b>	<b>29 736 400,00</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 033-213302433-20230330-DELIB\_23\_03\_072-BF

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**D2**

Nombre de membres en exercice : 35  
 Nombre de membres présents : 30  
 Nombre de suffrages exprimés : 30  
 VOTES :  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 1

Date de convocation : 23 mars 2023








Présenté par : Denis SIRDEY, adjoint au Maire  
 A Libourne, le 30/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A Libourne, le 30/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2) (3),

01. M. Philippe BUISSON	
02. Mme Laurence ROUEDE	
03. M. Jean-Philippe LE GAL	
04. Mme Agnès SEJOURNET	
05. M. Jean-Louis ARCARAZ	
06. M. Christophe-Luc ROBIN	Christophe-Luc Robin
07. Mme Sandy CHAUVEAU	
08. M. Thierry MARTY	
09. Mme Marie-Sophie BERNADEAU	
10. M. Denis SIRDEY	
11. Mme Julie DUMONT	
12. M. Régis GRELOT	
13. M. Baptiste ROUSSEAU	poussin à L. Rouede
14. Mme Gabi HÖPER	Höper
15. M. Laurent KERMABON	
16. Mme Marie-Noëlle LAVIE	
17. Mme Monique JULIEN	
18. M. Jean-François LE STRAT	
19. Mme Esther SCHREIBER	Schreiber
20. M. Michel GALAND	
21. Mme Karine BERRUEL	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
DZ

22. M. Bilal HALHOUL	
23. Mme Sabine AGGOUN	
24. M. Daniel BEAUFILS	
25. Mme Bénédicte GUICHON	
26. Mme Juliette HEURTEBIS	
27. M. Antoine LE NY	puvoir à JF Le Strat
28. Mme Edwige NOMDEDEU	Absente
29. Mr Christophe DARDENNE	Absent
30. Mme Marie-Antoinette DALLAIS	Absente
31. M. Gonzague MALHERBE	Absent
32. M. Christophe GIGOT	
33. Mme Laurence GARREAU	
34. Mme Emmanuelle MERIT	Absente
35. M. Pierre PRUNIS	puvoir à JP Le Gal

Certifié exécutoire par Monsieur Denis SIRDEY, Adjoint (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## SÉANCE DU 30 MARS 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-073**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### **Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

### **Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## **FINANCES**

### **BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2022-1726 en date du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 9 mars 2023,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et avec **29 voix pour et 1 abstention** (Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif du budget annexe « fonctionnements » de l'exercice 2023, par nature, arrêté comme suit :

**BUDGET ANNEXE FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES  
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	835 482,00 €
.012	Charges de personnel	527 244,00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00 €
66	Charges financières	16 247,90 €
67	Charges exceptionnelles	15 500,00 €
.022	Dépenses imprévues	5 074,10 €
.023	Virement à la section d'investissement	130 400,00 €
.042	Amortissement	121 600,00 €
		<b>1 686 548,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES  
SECTION D'INVESTISSEMENT**

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	133 000,00 €
21	Immobilisations en cours	119 000,00 €
.001	Déficit antérieur	161 071,31 €
	<b>Reports</b>	<b>26 676,40 €</b>
		<b>439 747,71 €</b>

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2023
70	Produits des services	105 028,61 €
74	Subventions d'exploitation	1 494 453,00 €
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00 €
77	Produits exceptionnels	42 500,00 €
.002	Excédent reporté	30 566,39 €
		<b>1 686 548,00 €</b>

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2023
10	Dotations et réserves	187 747,71 €
.021	Virement de la section d'investissement	130 400,00 €
.040	Amortissement	121 600,00 €
		<b>439 747,71 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**D2**

Nombre de membres en exercice : 35  
 Nombre de membres présents : 30  
 Nombre de suffrages exprimés : 30  
 VOTES :  
 Pour : 29  
 Contre :  
 Abstentions : 1

Date de convocation : 23 mars 2023

Présenté par Denis SIRDEY, adjoint au Maire  
 A Libourne, le 30 mars 2023








Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A Libourne, le 30/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01. M. Philippe BUISSON	
02. Mme Laurence ROUEDE	
03. M. Jean-Philippe LE GAL	
04. Mme Agnès SEJOURNET	
05. M. Jean-Louis ARCARAZ	
06. M. Christophe-Luc ROBIN	Christophe-Luc Robin
07. Mme Sandy CHAUVEAU	
08. M. Thierry MARTY	
09. Mme Marie-Sophie BERNADEAU	
10. M. Denis SIRDEY	
11. Mme Julie DUMONT	
12. M. Régis GRELOT	
13. M. Baptiste ROUSSEAU	Pouvoir à L. Rando
14. Mme Gabi HÖPER	
15. M. Laurent KERMABON	
16. Mme Marie-Noëlle LAVIE	
17. Mme Monique JULIEN	
18. M. Jean-François LE STRAT	
19. Mme Esther SCHREIBER	Esther Schreiber
20. M. Michel GALAND	
21. Mme Karine BERRUEL	

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

DZ

22. M. Bilal HALHOUL	
23. Mme Sabine AGGOUN	
24. M. Daniel BEAUFILS	
25. Mme Bénédicte GUICHON	
26. Mme Juliette HEURTEBIS	
27. M. Antoine LE NY	pouvoir à JF Le Strat
28. Mme Edwige NOMDEDEU	Absente
29. Mr Christophe DARDENNE	Absent
30. Mme Marie-Antoinette DALLAIS	Absente
31. M. Gonzague MALHERBE	Absent
32. M. Christophe GIGOT	
33. Mme Laurence GARREAU	
34. Mme Emmanuelle MERIT	Absente
35. M. Pierre PRUNIS	pouvoir à JPLeGal

Certifié exécutoire par Monsieur Denis SIRDEY, Adjoint (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-074**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) ET DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR L'ANNÉE 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;

Vu la délibération n°22-12-193 en date du 12 décembre 2022 actualisant les autorisations de programme et les crédits de paiement,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et avec **29 voix pour et 1 abstention** (Christophe GIGOT)

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2023 pour les opérations selon le détail ci-annexé

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

## Actualisation BP 2023

**Libellé de l'AP** Aménagement des quais de la Confluence

Numéro A03007

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2014 (réalisé)	2 280,00		2 280,00
CP 2015 (réalisé)	139 992,80		139 992,80
CP 2016 (réalisé)	779 581,10		779 581,10
CP 2017 (réalisé)	2 707 470,93		2 707 470,93
CP 2018 (réalisé)	3 379 849,99		3 379 849,99
CP 2019 (réalisé)	1 562 003,25		1 562 003,25
CP 2020 (réalisé)	1 279 035,42		1 279 035,42
CP 2021 (réalisé)	1 909 858,21		1 909 858,21
CP 2022 (réalisé)	203 012,15		203 012,15
CP 2023	176 987,85	-26 987,85	150 000,00
CP 2024	1 300 000,00	-1 300 000,00	0,00
CP 2025	1 600 000,00	-1 600 000,00	0,00
CP 2026	0,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total</b>	<b>15 040 071,70</b>	<b>-2 726 987,85</b>	<b>12 313 083,85</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	2 019 838
Subventions	2 479 307
Autofinancement et/ou Emprunt	7 813 939

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03007/1 au chapitre 908

**Libellé de l'AP** Aménagement et sécurisation de l'avenue Foch

Numéro A02008

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2018 (réalisé)	15 489,12		15 489,12
CP 2019 (réalisé)	610 869,95		610 869,95
CP 2020 (réalisé)	255 158,62		255 158,62
CP 2021 (réalisé)	16 025,15		16 025,15
CP 2022 (réalisé)	0,00	0,00	0,00
CP 2023	150 000,00	-150 000,00	0,00
CP 2024	1 502 000,00	147 500,00	1 649 500,00
CP 2025	1 354 500,00	2 500,00	1 357 000,00
<b>Total</b>	<b>3 904 042,84</b>	<b>0,00</b>	<b>3 904 042,84</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	640 419
Subventions	302 779
Autofinancement et/ou Emprunt	2 960 845

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02008 au chapitre 908

**Libellé de l'AP** Réhabilitation du Pont Beauséjour

Numéro A04010

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2019 (réalisé)	67 312,80		67 312,80
CP 2020 (réalisé)	205 428,00		205 428,00
CP 2021 (réalisé)	89 760,00		89 760,00
CP 2022 (réalisé)	535 019,27		535 019,27
CP 2023	5 548 980,73	-148 980,73	5 400 000,00
CP 2024	3 000 000,00		3 000 000,00
<b>Total</b>	<b>9 446 500,80</b>	<b>-148 980,73</b>	<b>9 297 520,07</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	1 525 165
Subventions	3 100 000
Autofinancement et/ou Emprunt	4 672 355

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04010 au chapitre 908

## Actualisation BP 2023

Libellé de l'AP	Chaussées trottoirs 2020-2026		
Numéro	A04017		

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	1 259 022,57		1 259 022,57
CP 2021 (réalisé)	913 855,43		913 855,43
CP 2022 (réalisé)	807 014,29		807 014,29
CP 2023	1 067 985,71	-267 985,71	800 000,00
CP 2024	1 000 000,00		1 000 000,00
CP 2025	1 000 000,00		1 000 000,00
CP 2026	1 000 000,00		1 000 000,00
<b>Total</b>	<b>7 047 878,00</b>	<b>-267 985,71</b>	<b>6 779 892,29</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	1 112 174
Autofinancement et/ou Emprunt	5 303 225
Subventions	364 494

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04017/1 au chapitre 908

Libellé de l'AP	Aménagement de la place Joffre (square du XVe Dragon)		
Numéro	A02009		

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2019 (réalisé)	45 904,00		45 904,00
CP 2020 (réalisé)	50 607,00		50 607,00
CP 2021 (réalisé)	120 986,25		120 986,25
CP 2022 (réalisé)	3 863 058,28		3 863 058,28
CP 2023	1 206 941,72	693 058,28	1 900 000,00
<b>Total</b>	<b>5 287 497,25</b>	<b>693 058,28</b>	<b>5 980 555,53</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	981 050
Autofinancement et/ou Emprunt	3 408 542
Subventions	1 590 963

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02009 au chapitre 908

Libellé de l'AP	Projet urbain de quartier		
Numéro	A02004		

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	900,00		900,00
CP 2021 (réalisé)	553 826,72		553 826,72
CP 2022 (réalisé)	509 372,86		509 372,86
CP 2023	618 627,14	-418 627,14	200 000,00
CP 2024	503 000,00	50 000,00	553 000,00
CP 2025	503 000,00		503 000,00
CP 2026	0,00	503 000,00	503 000,00
<b>Total</b>	<b>2 688 726,72</b>	<b>134 372,86</b>	<b>2 823 099,58</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	463 101
Autofinancement et/ou Emprunt	2 192 721
Subventions	167 278

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02004 au chapitre 908

## Actualisation BP 2023

Libellé de l'AP	Plan vélo 2020 - 2026		
Numéro	A04008		

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	416 588,23		416 588,23
CP 2022 (réalisé)	272 240,57		272 240,57
CP 2023	497 759,43	-247 759,43	250 000,00
CP 2024	420 000,00		420 000,00
CP 2025	420 000,00		420 000,00
<b>Total</b>	<b>2 026 588,23</b>	<b>-247 759,43</b>	<b>1 778 828,80</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	291 799
Autofinancement et/ou Emprunt	1 079 426
Subventions	407 604

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04008 au chapitre 908

Libellé de l'AP	Réhabilitation intérieure de l'Eglise Saint-Jean		
Numéro	C01011		

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2022 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2023	232 200,00	-232 200,00	0,00
CP 2024	1 542 000,00	225 000,00	1 767 000,00
CP 2025	1 542 000,00		1 542 000,00
<b>Total</b>	<b>3 316 200,00</b>	<b>-7 200,00</b>	<b>3 309 000,00</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	542 808
Autofinancement et/ou Emprunt	2 766 192
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01011 au chapitre 903

Libellé de l'AP	Réhabilitation extérieure de l'église Saint-Jean		
Numéro	C01010		

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	425 245,20		425 245,20
CP 2021 (réalisé)	88 588,80		88 588,80
CP 2022 (réalisé)	393 940,44		393 940,44
CP 2023	2 045 339,56	-87 539,56	1 957 800,00
CP 2024	2 402 713,00	-232 251,00	2 170 462,00
CP 2025	1 590 112,00	-913 458,00	676 654,00
<b>Total</b>	<b>6 945 939,00</b>	<b>-1 233 248,56</b>	<b>5 712 690,44</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	937 110
Autofinancement et/ou Emprunt	4 032 367
Subventions	743 213

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01010 au chapitre 903

Libellé de l'AP	Aménagement de la place de l'Eglise Saint-Jean		
Numéro	A02011		

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2021 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2022 (réalisé)	31 868,14		31 868,14
CP 2023	1 330 631,86	-788 131,86	542 500,00
CP 2024	602 500,00	1 245 200,00	1 847 700,00
<b>Total</b>	<b>1 965 000,00</b>	<b>457 068,14</b>	<b>2 422 068,14</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	397 316
Autofinancement et/ou Emprunt	1 919 752
Subventions	105 000

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02011 au chapitre 908

## Actualisation BP 2023

**Libellé de l'AP** **Logements de fonction : travaux de mise en conformité énergétique**

Numéro C01005

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	14 998,94		14 998,94
CP 2021 (réalisé)	1 246,36		1 246,36
CP 2022 (réalisé)	1 624,18		1 624,18
CP 2023	275 375,82	-136 375,82	139 000,00
CP 2024	144 000,00	-10 000,00	134 000,00
CP 2025	134 000,00	10 000,00	144 000,00
CP 2026	0,00	134 000,00	134 000,00
<b>Total</b>	<b>571 245,30</b>	<b>-2 375,82</b>	<b>568 869,48</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	93 317
Autofinancement et/ou Emprunt	475 552
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01005/2 au chapitre 900

**Libellé de l'AP** **Bâtiments scolaires : travaux d'amélioration thermique**

Numéro E01004

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	47 757,50		47 757,50
CP 2021 (réalisé)	29 873,40		29 873,40
CP 2022 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2023	500 000,00	-250 000,00	250 000,00
CP 2024	250 000,00		250 000,00
CP 2025	250 000,00		250 000,00
CP 2026	0,00	250 000,00	250 000,00
<b>Total</b>	<b>1 077 630,90</b>	<b>0,00</b>	<b>1 077 630,90</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	176 775
Autofinancement et/ou Emprunt	805 252
Subventions	95 604

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération E01004/1 au chapitre 902

**Libellé de l'AP** **Sites sportifs : travaux d'amélioration thermique**

Numéro D01003

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	91 887,58		91 887,58
CP 2022 (réalisé)	114 048,00		114 048,00
CP 2023	135 952,00	-5 952,00	130 000,00
CP 2024	110 000,00	10 000,00	120 000,00
<b>Total</b>	<b>451 887,58</b>	<b>4 048,00</b>	<b>455 935,58</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	74 792
Autofinancement et/ou Emprunt	285 835
Subventions	95 309

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01003/1 au chapitre 904



## Actualisation BP 2023

<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Concession d'aménagement cœur de bastide</b>		
Numéro	A04019		

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	485 124,00		485 124,00
CP 2022 (réalisé)	636 869,60		636 869,60
CP 2023	561 103,00		561 103,00
CP 2024	561 103,00		561 103,00
CP 2025	462 915,00		462 915,00
CP 2026	462 915,00		462 915,00
CP 2027	462 911,00		462 911,00
CP 2028	105 866,00		105 866,00
CP 2029	105 866,00		105 866,00
CP 2030	105 870,00		105 870,00
<b>Total</b>	<b>3 950 542,60</b>	<b>0,00</b>	<b>3 950 542,60</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	474 419
Autofinancement et/ou Emprunt	3 476 124
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur les opérations suivantes aux chapitres 908 et 928

## 2 Opérations en investissement chapitre 908

## Aménagement espace public coeur de bastide : A04019/1

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	379 364,00		379 364,00
CP 2022 (réalisé)	531 109,60		531 109,60
CP 2023	455 237,00		455 237,00
CP 2024	455 237,00		455 237,00
CP 2025	357 049,00		357 049,00
CP 2026	357 049,00		357 049,00
CP 2027	357 045,00		357 045,00
<b>Total</b>	<b>2 892 090,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 892 090,60</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	474 419
Autofinancement et/ou Emprunt	2 417 672
Subventions	

## Participation à la concession d'aménagement: A04019/2

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	105 760,00		105 760,00
CP 2022 (réalisé)	105 760,00		105 760,00
CP 2023	105 866,00		105 866,00
CP 2024	105 866,00		105 866,00
CP 2025	105 866,00		105 866,00
CP 2026	105 866,00		105 866,00
CP 2027	105 866,00		105 866,00
CP 2028	105 866,00		105 866,00
CP 2029	105 866,00		105 866,00
CP 2030	105 870,00		105 870,00
<b>Total</b>	<b>1 058 452,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 058 452,00</b>

Financement	
Autofinancement et/ou Emprunt	1 058 452
Subventions	

## Actualisation BP 2023

**Libellé de l'AP** **Marchés : modernisation du marché couvert**

Numéro B01001

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2008 (réalisé)	403 674,75		403 674,75
CP 2009 (réalisé)	864 981,78		864 981,78
CP 2010 (réalisé)	129 505,06		129 505,06
CP 2011 (réalisé)	17 775,85		17 775,85
CP 2012 (réalisé)	23 890,35		23 890,35
CP 2013 (réalisé)	13 920,25		13 920,25
CP 2014 (réalisé)	7 586,68		7 586,68
CP 2015 (réalisé)	34 688,88		34 688,88
CP 2016 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2017 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2019 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2020 (réalisé)	6 006,68		6 006,68
CP 2021 (réalisé)	9 421,15		9 421,15
CP 2022 (réalisé)	476 482,16		476 482,16
CP 2023	4 969,84	12 470,16	17 440,00
<b>Total</b>	<b>1 992 903,43</b>	<b>12 470,16</b>	<b>2 005 373,59</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	328 961
Subventions	312 402
Autofinancement et/ou Emprunt	1 364 010

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération B01001 au chapitre 909

**Libellé de l'AP** **Restauration et accessibilité des passerelles SNCF**

Numéro A04010/4

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	967,20		967,20
CP 2021 (réalisé)	24 624,96		24 624,96
CP 2022 (réalisé)	17 304,00		17 304,00
CP 2023	15 301,00	19 919,00	35 220,00
<b>Total</b>	<b>58 197,16</b>	<b>19 919,00</b>	<b>78 116,16</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	12 814
Autofinancement et/ou Emprunt	36 464
Subventions	28 838

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04010/4 au chapitre 908

**Libellé de l'AP** **Plan arbres et verdissement**

Numéro A03003

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	2 616,00		2 616,00
CP 2021 (réalisé)	236 032,20		236 032,20
CP 2022 (réalisé)	27 180,03		27 180,03
CP 2023	207 819,97	-107 819,97	100 000,00
<b>Total</b>	<b>473 648,20</b>	<b>-107 819,97</b>	<b>365 828,23</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	60 010
Autofinancement et/ou Emprunt	70 043
Subventions	235 775

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03003 au chapitre 908

## Actualisation BP 2023

Libellé de l'AP	Accompagnement des travaux du Département		
-----------------	---	--	--

Numéro	A04020
--------	--------

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2022 (réalisé)	21 981,60		21 981,60
CP 2023	518 018,40	-380 338,40	137 680,00
CP 2024	500 000,00		500 000,00
CP 2025	0,00	500 000,00	500 000,00
CP 2026	0,00	500 000,00	500 000,00
<b>Total</b>	<b>1 040 000,00</b>	<b>619 661,60</b>	<b>1 659 661,60</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	272 251
Autofinancement et/ou Emprunt	1 387 411
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04020 au chapitre 908

## NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Libellé de l'AP	Locaux Police municipale		
-----------------	--------------------------	--	--

Numéro	C01012
--------	--------

CP annuels	CP 2022	Actu BP 2023	CP nouveaux
CP 2023		400 000,00	400 000,00
CP 2024		450 000,00	450 000,00
CP 2025		268 800,00	268 800,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 118 800,00</b>	<b>1 118 800,00</b>

Financement	
F.C.T.V.A.	183 528
Autofinancement et/ou Emprunt	935 272
Subventions	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01012 au chapitre 901

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-075**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**BUDGET PRINCIPAL - VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION ANNUELLE 2023 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention versée au centre communal d'action sociale (CCAS) par la Ville de Libourne est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public communal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques municipales de développement social et de solidarité,

Vu la délibération n°22.12.196 en date du 12 décembre 2022 portant sur le versement d'une avance sur la subvention 2023 au CCAS d'un montant de 630 000 €,

Considérant que le budget principal de la Ville de Libourne, adopté ce jour, fixe le montant de la subvention d'équilibre 2023 au budget du CCAS à 2 720 000 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 février 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2023 au budget du CCAS d'un montant de 2 090 000 € (2 720 000 € - 630 000 €) par douzième, soit la somme de 232 000 € par mois d'avril à novembre 2023 et le solde de 234 000 € en décembre 2023

*Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-076**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2023 n°2022-1726 en date du 30 décembre 2022,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu l'état 1259 FDL 2023, portant notification des bases prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à La ville de Libourne,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et avec **29 voix pour et 1 abstention** (Christophe GIGOT)

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20230330-DELIB\_23\_03\_076-DE

Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe

suivent :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21.02%
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 21.02%
- Taxe sur le foncier bâti : 51.15%
- Taxe sur le foncier non bâti : 49.17%

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023  
et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

COMMUNE : **243 LIBOURNE**  
ARRONDISSEMENT : **33 LIBOURNE**  
TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE COUTRAS**

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

**FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. D. DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>a. Éoliennes et hydroliennes</b>	
a. Propriétés de condition modeste	12 144	a. Par le conseil municipal	9 676	b. Centrales électriques	
b. Propriétés à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	2 036 167	c. Centrales photovoltaïques	
c. Propriétés de longue durée (logem. sociaux)	10 812	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	617 146	a. Par le conseil municipal	4 021	e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>17 476</b>	b. Par la loi (terres agricoles)	55 897	f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi		<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Exonérations en zone daménagem. du territoire	>>>	<b>4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	2 120 463	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	877 905	c. Coefficient correcteur	1,100489
d. Autres allocations					

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

**6.1. TAUX PLAFONDS**

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	44,23	110,58	4,29000	106,29
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	56,49	141,23	6,24000	134,99
Taxe d'habitation (TH)	22,98	24,83	62,08	9,54000	52,54
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

**6.3. DIMINUTION SANS LIEN :** année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>

>>>

>>>

>>>

>>>

>>>

>>>

>>>

>>>

>>>

>>>

>>>

>>>





COMMUNE : 243 LIBOURNE  
 ARRONDISSEMENT : 33 LIBOURNE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE COUTRAS

N° 1259 COM (1)  
 Taux  
 FDL  
 2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023							
	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
cière bâtie (TFB)	34 347 002	51,15	106,29	36 309 000	18 572 054	51,15	18 572 054
cière non bâties (TFNB)	328 190	49,17	134,99	350 200	172 193	49,17	172 193
Taxe d'habitation (TH)	2 799 597	21,02	52,54	2 998 368	630 257	21,02	630 257
Coïscation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					19 374 504		19 374 504
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
							18 374 504

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	51,15		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)		49,17		<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)		21,02		<input type="checkbox"/>
Coïscation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			<input type="checkbox"/>

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0	0	0	657 578	0	0	1 745 871	2 403 449

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
18 374 504	2 403 449	21 777 953

À BORDEAUX  
 Le 14 MARS 2023  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 SAMUEL BARREAU  
 DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 3 AVR. 2023  
 Pour la Préfecture,  
 Philippe BUSSON



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération.

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-077**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**CRÉATION DES TARIFS DES AMENDES ADMINISTRATIVES À COMPTER DU 1ER AVRIL 2023**

-----  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.171-8 du Code de l'environnement,

Vu l'article L.541-3 du Code de l'environnement qui permet au maire, de sanctionner un administré en cas de dépôt sauvage d'ordures, notamment par la mise en œuvre d'amendes administratives,

Considérant que le cadre de vie des libournais fait partie intégrante des priorités de la municipalité,

Considérant qu'il peut être envisageable la création de tarifs d'amendes administratives parce qu'elles participent également à l'effet dissuasif lors des interventions des agents de la police de la propreté,

Considérant le catalogue des tarifs de la ville de Libourne en date du 28 juin 2022 qui fixe les tarifs d'enlèvement des encombrants par le centre technique municipal,



**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-078**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**FEST'ARTS 2023 - CRÉATION DE TARIFS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que lors de cette 32<sup>ème</sup> édition du festival Fest'arts qui se déroulera du jeudi 3 août au samedi 5 août 2023, la ville accueillera 40 compagnies,

Considérant que dans ce cadre le « service municipal spectacle vivant » va gérer, avec l'aide de l'association Culture et Cie, la buvette et la vente de différents produits pour lesquels une tarification est proposée telle que suit,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

**Divers matériels :**

Les affiches : petit format : 5€ / grand format : 10€

Livre Fest'arts (en noir et blanc de Stéphane Klein) : 5€

Sac : 5€

Tee-shirt des éditions précédentes : 5€

Tee-shirt édition 2023 : 8€

Petit merchandising : badge, stylo, bracelet, marque-page, carte postale : 2€

Petit merchandising : magnet, porte-clé, cendrier de poche, éventail : 3€

Coussin de fesses : 8 €

Gourde : 10 €

Lampe (modèle unique) : 40 €

**Repas :**

Ticket repas permettant d'accéder à l'espace de restauration situé à la salle des fêtes :

- Enfant : 12 €

- Adulte : 18 €

**Billetterie Fest'arts à 3 € par personne pour les spectacles :**

« LA GRANDE BOUEUSE » compagnie Sentimentale Foule

« HARBRE » compagnie Circo Aereo

« LES ABSENTS » compagnie de l'Aurore

**Tarifs appliqués à la buvette située à la Centrale :**

Consigne verre Fest'arts réutilisable : 1€

Le verre de vin (15cl) : 2,50€

Bière artisanale pression blonde (30 cl) : 3 €

Bière artisanale pression ambrée (30 cl) : 3.50 €

Panaché : 2.50 €

Cidre pression (30cl) : 2 €

Oasis, Cola, Perrier, Cacolac (30cl) : 2 €

Jus de fruit (bouteille) : 2 €

Boisson à base de Thé, boisson pétillante aux agrumes, limonade (canette) : 2 €

Eau de source (50 cl) : 1 €

Café ou thé : 1€

Sirop à l'eau (verre) : 1€

Petit-déjeuner : 1 café ou thé, 1 viennoiserie, 1 jus de fruit 4 €

Viennoiserie : 1 €

Orange pressée : 2,50 €

Citronnade maison : 1 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-079**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**CRÉATION DES TARIFS POUR LE STAGE DE DANSE - AOÛT 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'organisation d'un stage de danse par la ville de Libourne et le théâtre du Liburnia, en direction des danseurs amateurs, qui se déroulera du 21 au 25 août 2023,

Considérant que les cours seront dispensés par de grands noms de la danse tels que Eric Quilleré (directeur de la danse à l'opéra de Bordeaux) Priska Le Gloanec, professeur et chorégraphe à Lyon et Bruno Caprioli, danseur et professeur dans une formation professionnelle à Nice,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- crée les tarifs suivants pour le stage de danse se déroulant du 21 au 25 août 2023 à Libourne :

	2023	
	LIBOURNE	HORS LIBOURNE
1 cours d'1 heure	18,00 €	25,00 €
1 cours d'1heure 30	23,00 €	30,80 €
Forfait 5X1h	62,00 €	90,00 €
Forfait 5X1h30	97,00 €	131,00 €
Forfait 10X1h30	170,00 €	224,00 €
Forfait 15X1h30	249,00 €	327,00 €
Forfait 20X1h30	318,00 €	425,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
 Fait à Libourne

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

## SÉANCE DU 30 MARS 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-080**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### **Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

### **Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVÉAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## **FINANCES**

### **CRÉATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la programmation culturelle du théâtre le Liburnia pour la saison 2023/2024, en y associant des ateliers de pratiques artistiques,

Considérant la volonté politique de rendre plus accessibles les spectacles du Liburnia, de part un plus large choix de spectacles ouverts à tous et des tarifs plus attractifs,

Considérant que les formules d'abonnement sont plus flexibles et doivent permettre la fidélisation du public,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),





### **1 - Saison Théâtrale**

Tarif spectacle de « grande notoriété »	<b>40,00 €</b>
Tarif d'un spectacle	<b>25,00 €</b>
Tarif spécial*	<b>20,00 €</b>
Tarif réduit*	<b>12,00 €</b>
Tarif mini*	<b>6,00 €</b>
Tarif Jeune Public - 12 ans:	<b>4,00 €</b>
Tarif Jeune Public -adulte ou + 12 ans:	<b>6,00 €</b>

### **2 - Formule abonnement à partir de trois spectacles**

un spectacle de « grande notoriété » peut faire partie de l'abonnement

	<b>Tarif 2023</b>
Tarif spectacle de grande notoriété	<b>30,00 €</b>
Tarif d'un spectacle	<b>19,00 €</b>
Tarif spécial	<b>16,00 €</b>
Tarif réduit	<b>9,00 €</b>
Tarif mini	<b>6,00 €</b>

\*Tarif Spécial : ce tarif s'applique aux personnes appartenant à un groupe de 10 personnes, les CE, les titulaires de la carte de l'Amicale du personnel

\*Tarif Réduit : Ce tarif s'applique aux personnes de -18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux familles nombreuses, aux séniors à partir de 62 ans, aux structures d'enseignements artistiques municipales sous présentation d'un justificatif, aux groupes captifs tels que des associations ou structures avec gratuité pour deux accompagnants au maximum

\*Tarif mini : ce tarif s'applique au – de 12 ans et aux bénéficiaires de minimas sociaux

### **3 - Autres formules**

Forfait « Envie de tout » : 16€/spectacle hors spectacle de « grande notoriété»	<b>16,00 €</b>
Forfait Tribu pour les spectacles ciblés comme tel, 32€ pour 3 personnes dont au moins un enfant de -15 ans et 6€ la place supplémentaire	<b>32,00 €</b>
Tarif Ecoles maternelles et élémentaires : 4€ (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves)	<b>4,00 €</b>
Tarif unique 5€ Formes exceptionnelles (en extérieur ou autres) /Plateau des Ecoles de danse lors de la semaine de la danse	<b>5,00 €</b>
Tarifs Collèges et Lycées 6€ (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves) pour les représentations scolaires et 9€ pour les Tous publics	<b>6,00 €</b>
Tarifs Collèges et Lycées 6€ (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves) pour les représentations scolaires et 9€ pour les Tous publics	<b>9,00 €</b>
Pass Lycéen : 15€ ouvre droit à 3 spectacles (5€+5€ +5€) en séance scolaire ou non. Ce tarif n'inclut pas les spectacles de grande notoriété	<b>15,00 €</b>

#### **4 - Ateliers artistiques**

##### Tarifs Ateliers de Pratiques Artistiques Normal/Réduit :

	Tarif normal	Tarif réduit
Atelier 2 heures	10 €	5 €
Atelier 3 heures	15 €	10 €

##### Tarifs Stages Théâtre ou autres :

	Tarif normal
Atelier sur un WE environ 10 h	50 €
Atelier sur une semaine environ 20 h	90 €

#### **5 - Merchandising**

Lampe (modèle unique) : 40 €

Cendrier de poche : 2 €

Gourde : 10 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 033-213302433-20230330-DELIB\_23\_03\_080-DE

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-081**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**CRÉATION DES TARIFS DE VENTE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION "LUDWIK KLIMEK" DU 27 MAI AU 27 AOÛT 2023 ORGANISÉE PAR LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de Libourne de faire de la culture un pilier de son développement et de proposer au public une offre culturelle ambitieuse de grande qualité et à fort rayonnement ;

Considérant que le musée des Beaux-Arts de Libourne présentera l'exposition « Ludwik Klimek » à la chapelle du Carmel du 27 mai au 27 août 2023 ;

Considérant qu'un catalogue de maximum 80 pages, réalisé avec les Éditions In Extenso, accompagnera cette exposition ;

Considérant que sur un total de quatre-cent cinquante exemplaires du catalogue livrés au musée, quatre cent exemplaires seront mis à la vente et cinquante exemplaires seront destinés aux dons ;

Considérant que des diffuseurs (libraires, offices de tourisme, etc) ont acheté l'achat de ce catalogue en plusieurs exemplaires pour le vendre dans leurs points de diffusion ;

Vu la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- fixe le prix de vente public de ce catalogue à 15€
- fixe le montant de la remise diffuseur à 25% du prix public, soit un prix de vente en gros aux diffuseurs de 11,25€ le catalogue

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

[Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023](#)

**23-03-082**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**DÉROGATION AU DROIT D'OPPOSITION À LA COLLECTE DU NUMÉRO  
D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES POUR L'ACHAT DE TICKETS DE  
STATIONNEMENT**

-----  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2333-87,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL), et notamment son article 56 ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, et notamment son article 23,

Vu le courrier de la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités en date du 13 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil municipal de Libourne n° 17-09-155 en date du 20 septembre 2017 portant sur la refonte des zones de stationnement et la création des tarifs de stationnement sur voirie et du forfait post-stationnement (FPS),

Vu la délibération n° 18-11-243 en date du 26 novembre 2018 renforcer l'attractivité du centre-ville,

Vu la délibération n° 21-11-231 en date du 8 novembre 2021 modifiant les tarifs du stationnement sur zone à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, le non-respect des règles de stationnement payant sur la voie publique a été dépenalisé au profit d'un régime spécial d'occupation du domaine public prévu par l'article L. 2333-87 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que la Ville de Libourne s'est doté d'un système centralisé de gestion du stationnement, qui garantit l'acquittement de la redevance de stationnement par la délivrance d'un ticket de stationnement entièrement dématérialisé,

Considérant que l'application des tarifs de stationnement nécessite le renseignement des plaques d'immatriculation des véhicules sur les horodateurs et que cette saisie permet d'interroger le système centralisé des paiements et dresser un forfait post stationnement en cas de dépassement ou d'insuffisance de paiement immédiat de la redevance,

Considérant que pour l'année 2022, cette méthode a permis 251 239 transactions, soit autant de plaques d'immatriculation saisies,

Considérant que le numéro d'immatriculation des véhicules constitue une donnée à caractère personnel, au sens de l'article 4 du règlement européen pour la protection des données (RGPD),

Considérant que les usagers du stationnement payant peuvent s'opposer, en application de l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et de l'article 21 du RGPD, au renseignement par leurs soins ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule,

Considérant que le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation peut être écarté en application de l'article 56 de la LIL qui dispose que le droit d'opposition ne s'applique pas lorsque son application est « écartée par une disposition expresse de l'acte instaurant le traitement », dans les conditions prévues à l'article 23 du RGPD,

Considérant que le Conseil d'Etat a précisé qu'il appartenait aux collectivités territoriales, en tant que responsables de traitement, d'écarter par délibération le droit d'opposition des usagers du stationnement au renseignement par leurs soins du numéro d'immatriculation ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule, sous réserve d'être justifiée par un motif d'intérêt général,

Considérant que la possibilité d'écarter le droit d'opposition est justifiée pour la commune de Libourne par les objectifs importants d'intérêt public général suivants :

- La politique de mobilité, instaurée par la ville de Libourne, est de nature à favoriser la fluidité de la circulation, la rotation du stationnement des véhicules sur voirie et l'utilisation des moyens de transports collectif ou respectueux de l'environnement ;
- Pour la collectivité, la numérisation de la gestion publique facilite la collecte des recettes publiques et a un impact budgétaire significatif en réduisant les erreurs de calcul du FPS. Elle assure également un meilleur taux d'efficacité du recouvrement ;
- Pour les automobilistes, le renseignement systématique et obligatoire du numéro de plaque d'immatriculation à la liste des informations figurant sur le justificatif de stationnement lui permet de prouver sans équivoque que ce justificatif, comportant notamment le montant payé de redevance de stationnement, est bien le sien. Ce document est opposable et l'automobiliste peut alors aisément faire valoir le paiement du montant acquitté et faire valoir, le cas échéant, ses droits à recours.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le traitement de données à caractère personnel pour le contrôle du paiement de la redevance du stationnement pour la commune de Libourne

- acte la dérogation, pour motif d'intérêt général, au droit d'opposition des usagers à la saisie de la plaque d'immatriculation sur les différentes méthodes d'acquittement de la redevance de stationnement prévues par la commune de Libourne

- acte les modalités et les dispositions du traitement systématique du numéro d'immatriculation :

- Les finalités du traitement : gestion du stationnement payant sur voirie ;
- Les catégories de données à caractère personnel concernées : numéro d'immatriculation du véhicule ;
- L'étendue des limitations introduites aux droits garantis par le RGPD : dérogation dûment justifiée au droit d'opposition ;
- Les garanties destinées à prévenir les abus ou l'accès ou le transfert illicites des données concernées : toute personne a le droit de recevoir les données qui la concerne et qu'elle a fournies à un responsable de traitement, de les réutiliser, et de les transmettre à un autre responsable de traitement ;
- L'identité du ou des responsable(s) du traitement : Commune de Libourne et ses prestataires de services (Extenso Partner et EasyPark) ;
- Les durées de conservation et garanties applicables, en tenant compte de la nature, de la portée et des finalités du traitement : trois ans ou le délai de traitement de la contestation du FPS ;
- Les risques pour les droits et libertés des personnes concernées sont considérés comme acceptables ;
- Le droit des personnes concernées d'être informées de la limitation au droit d'opposition : toute personne peut consulter la présente délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 033-213302433-20230330-DELIB\_23\_03\_082-DE

**SÉANCE DU 30 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 05 avril 2023

**23-03-083**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 23 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Antoine LE NY pouvoir à Jean-François LE STRAT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**REMBOURSEMENT D'UN FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Madame BASTON épouse BOUZAIID Marie Monique a fait l'objet d'une verbalisation alors qu'elle bénéficiait d'un report de son abonnement en raison du confinement lié à la crise du Covid-19, mais non visible sur son véhicule au moment de la verbalisation,

Considérant que Madame BASTON épouse BOUZAIID Marie Monique a fait l'objet d'un forfait de post-stationnement dont elle n'a reçu que l'avis de majoration et pour lequel elle s'est acquittée de la somme de 75,00 € le 26 février 2022, dont 25,00 € revenant à la collectivité,

Considérant que la ville de Libourne a reçu une notification d'une décision émanant de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant enjoignant à la commune de Libourne de transmettre par voie dématérialisée à l'ANTA! les informations nécessaires à l'émission du titre d'annulation du FPS et de sa majoration,

Considérant qu'il y a lieu de rembourser à Madame BASTON épouse BOUZAIID Marie Monique le forfait de post-stationnement à hauteur de la part perçue au profit de la collectivité,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement de la part du forfait post-stationnement perçue au profit de la collectivité qui s'élèvent à 25,00 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/04/2023 et de la publication, le 05/04/2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne